



PGSSE

Plan de Gestion
de Sécurité Sanitaire
des Eaux potables

Une approche globale de la sécurité sanitaire de l'eau

**PRÉVENIR
ANTICIPER
AGIR**

LETTRE PGSSE-PACA N°1

La nouvelle directive européenne 2020/2184 du 16/12/2020 relative à la qualité des Eaux Destinées à la Consommation Humaine dite Directive «eau potable» instaure une approche fondée sur les risques et rend obligatoire, à échéance de 2029, les PGSSE-Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (échéance 2027- Art.7.4 à 6 de la nouvelle directive) .

Dans le cadre du Plan Santé Environnement-PRSE de la région PACA, l'Agence Régionale de Santé-ARS PACA soutient techniquement, financièrement (en collaboration avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse) et méthodologiquement les collectivités dans la mise en œuvre des PGSSE-Plans de gestion de sécurité sanitaire des eaux.

Cette lettre a pour objectif d'informer les personnes concernées par la mise en place des PGSSE.

DES PLANS DE GESTION DE SÉCURITÉ SANITAIRE POUR GARANTIR UNE EAU DE CONSOMMATION DE QUALITÉ

La sécurité sanitaire de l'eau de boisson doit être assurée à chaque étape de sa production, depuis la ressource en eau, le traitement et la distribution jusqu'au robinet du consommateur.

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau potable (PGSSE) est une approche globale destinée à garantir en permanence cette sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.



UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE D'AMÉLIORATION CONTINUE



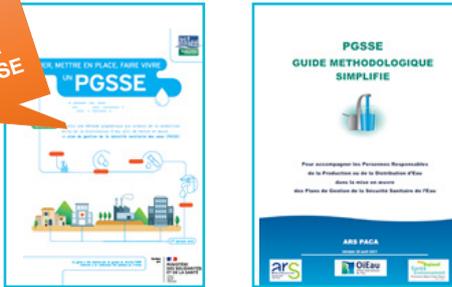
DE BONNES RAISONS POUR METTRE EN PLACE UN PGSSE

Améliorer la qualité de l'eau		→	Diminution des non-conformités
Repérer les défaillances		→	Anticipation des dysfonctionnements
Rationaliser la planification		→	Priorisation et hiérarchisation des actions
Prioriser les investissements		→	Meilleure répartition des investissements
Renforcer la sécurité		→	Réduction des risques
Mieux connaître l'ensemble du système		→	Amélioration de la gestion patrimoniale
Mieux connaître les services		→	Amélioration de l'organisation des services
Améliorer l'efficacité des installations		→	Meilleure adaptation des filières de traitement
Formaliser les pratiques		→	Meilleur suivi des procédures

UNE BOÎTE À OUTILS POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA MISE EN PLACE DE VOTRE PGSSE

DES GUIDES PRAGMATIQUES

Pour mieux comprendre la démarche PGSSE



Ces guides ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre des PGSSE. Ils proposent des pistes méthodologiques basées sur les retours d'expérience.

DES RENDEZ-VOUS D'ACCULTURATION

Les rendez-vous d'acculturation sont des sessions proposées aux collectivités pour présenter la démarche PGSSE.

En distanciel ou en présentiel, ils sont organisés par l'Office International de l'eau.

En mai et juin 2021, 7 sessions en distanciel ont eu lieu pour tous les départements de la région PACA.

122 participants ont assisté à ces réunions d'acculturation.



DES SUPPORTS D'INFORMATION



Plaquette, vidéo d'animation, fiches pratiques...

UN ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE

L'Office International de l'Eau propose un accompagnement méthodologique aux collectivités « pilotes » pour les aider dans chaque étape d'élaboration du PGSSE.



Une démarche innovante inscrite dans la continuité

Bientôt

DES WEBINAIRES

Des webinaires seront organisés par l'OiEau.

- En 2021 : Présentation du guide ASTEE
- Retours d'expérience sur la mise en œuvre des PGSSE par les collectivités (Nouvelle-Aquitaine-Occitanie.)

DES JOURNÉES TECHNIQUES

L'Office international de l'eau (OIEau), financée via l'Appel à projet Santé Environnement de l'ARS Paca (2020-2021), anime des journées techniques auprès des collectivités « pilotes » pour leur présenter la démarche PGSSE.

Elles permettent aussi aux collectivités « pilotes » de faire part de leurs expériences et de leurs attentes avant d'élaborer leur PGSSE.

Trois journées interdépartementales ont été organisées en 2020 en collaboration avec les services santé environnement Paca qui assurent la promotion de cette démarche au niveau de leur territoire, garantissant ainsi une dynamique au projet.

Retrouvez toutes ces informations sur le [site de l'ARS PACA](#)